

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 438

présenté par

Mme Anthoine, Mme Levy, M. Quentin, M. Sermier, M. Bony, M. Masson, M. Leclerc, M. Bazin, Mme Ramassamy, Mme Meunier, Mme Kuster, M. Boucard, Mme Bonnard, M. Jean-Claude Bouchet, M. Lurton, M. Dive, Mme Trastour-Isnart, Mme Bassire, Mme Louwagie, M. Saddier, M. de Ganay, M. Pauget, M. Brun, M. Le Fur, Mme Poletti, M. Lorion, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Valentin, M. Vialay, M. Kamardine, Mme Lacroute et M. Viala

ARTICLE 20

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’un plan »

les mots :

« d’un dispositif de crise dénommé plan blanc d’établissement, ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 33.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour maintenir la lisibilité sur les différents dispositifs de crise existant en France, il convient de conserver la dénomination du plan blanc d’établissement.